

# Règlement sur le remboursement des frais d'affiliations

Veillez prendre note que toute demande de remboursement accordée sera créditée au compte client du membre.

Cette politique s'applique uniquement à la portion des frais d'affiliation de Judo Québec.

**Notez que dès que vous inscrivez un membre dans Trackie, vous devez payer les frais liés à cette inscription.**

## Remboursement

### **1. Les frais d'affiliations de Judo Québec sont remboursables lorsque l'une des situations suivantes se présente.**

- Le club a affilié un membre en double dû à la mauvaise inscription de la date de naissance. Exemple. Mario Tremblay né le 01-12-2000 et Mario Tremblay né le 12-01-2000.
- Le club a affilié un membre en double dû à une mauvaise orthographe. Exemple. Mario Tremblay et Mario Trambly.
- Le club a affilié un membre en double dû à l'inversion du prénom et nom. Exemple. Mario Tremblay et Tremblay Mario.

### **2. Les frais d'affiliations de Judo Québec sont remboursables lorsque l'une des situations suivantes se présente et que la demande de remboursement se fait dans un délai de 2 semaines après l'affiliation du membre.**

- Le club s'aperçoit qu'il a affilié un mauvais membre dû à une mauvaise entrée de numéro de membre. Exemple, 401401 et 401400.
- Le club a affilié le mauvais membre. Exemple Mario Tremblay au lieu de Marion Tremblay.
- Le club a affilié un ancien membre sans connaître son numéro de membre, ce qui a créé un nouveau membre, et par la suite a affilié l'ancien membre avec son bon numéro.

### **3. Les frais d'affiliation de Judo Québec ne sont pas remboursables pour les situations suivantes.**

- Un membre a décidé de ne plus pratiquer le judo et demande le remboursement de l'affiliation payée.
- Le club a affilié un membre sans son accord alors que ce dernier avait décidé de cesser la pratique du judo.